



Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le 24/01/2020

ID : 063-200071199-20200120-CCPL\_2020\_06-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 13 janvier 2020  
Date d'affichage : 13 janvier 2020

### SEANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de janvier à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Priest-Bramefant.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD  
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal LABBE

#### Absents :

Pierre LYAN, Jean-Claude MOLINIER

Secrétaire de séance : Éric GOLD

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2020-06 : **BALADE GOURMANDE 2020**

Rapporteur : Marc CARRIAS

En 2019, la communauté de communes Plaine Limagne a organisé pour la première fois une balade gourmande.

Ce nouvel évènement avait pour objectif de :

- valoriser le patrimoine local et son histoire,
- valoriser les producteurs locaux, les produits locaux,
- renforcer le lien entre les habitants et leur territoire,
- générer de nouveaux flux économiques sur notre territoire.

Etant donné le succès de cette manifestation, il est proposé de reconduire la balade gourmande en 2020. Pour financer cette deuxième édition, il vous est proposé de déposer un dossier Leader.

Le budget et plan de financement HT sont les suivants :

Dépenses		
Catégorie de dépense	Nature de dépense	Prévisionnel 2020
Animation	Sensibilisation	2 250,00 €
Communication	Conception/digital/RP	8 390,00 €
Communication	Impression	2 662,25 €
Communication	Encart presse	740,00 €
Communication	Objets publicitaires	3 986,40 €
Total Communication/sensibilisation		18 028,65 €
Restauration	Repas des bénévoles	1 927,27 €
Logistique	Location vélos	2 363,33 €
Logistique	Location VTT-AE	2 120,95 €
Logistique	Assurance	1 325,00 €
Logistique	Sécurité	502,80 €
Logistique	Location WC	517,50 €
Total prestations		8 756,85 €
Total général		26 785,50 €

Moyens humains	Agents CCPL	14 000,00 €
----------------	-------------	-------------

Recettes		
Financier	Nature des recettes	Prévisionnel 2020
Région Aura	Subvention	8 734,40 €
Europe - fonds Leader	Subvention	12 694,00 €
CC Plaine Limagne	Autofinancement	5 357,10 €
Total général		26 785,50 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le dossier de demande de subvention LEADER et le budget prévisionnel concernant ce projet de la communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de subvention LEADER auprès du GAL Pays Vichy-Auvergne,
- de signer tout document afférent à cette affaire,
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2020.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 24/01/2020

Le Président,

